

Copie de la contribution de la GADEL envoyé par courriel le 3 avril 2021

Sujet : EP sur l'aliénation d'une partie du chemin rural de Bouloc à Belmontet
Date : Sat, 3 Apr 2021 16:35:29 +0200
De : GADEL (org) <info@gadel-environnement.org>
Pour : jeanmichelfourrier@yahoo.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le GADEL, Groupement d'Alerte et de Défense de l'Environnement du Lot, s'oppose au projet en question qui ne respecte pas le principe réglementaire "Eviter, Réduire, Compenser" (E.R.C), notion de développement durable consolidée dans le Code de l'Environnement en août 2016 et visant à ce que les aménagements du territoire n'engendrent pas d'impacts négatifs, en particulier aucune perte nette de biodiversité dans l'espace et dans le temps. Aucune étude prospective sérieuse n'est apportée à ce propos par le pétitionnaire.

Nous retiendrons également le principe de conservation du patrimoine considérant que ce chemin, qui reliait en fait dès le Moyen-Age et à la période gallo-romaine MOISSAC à CLERMONT, sous la dénomination "Le Clermontois", a une valeur historique évidente.

En outre, l'intérêt annoncé de l'aliénation est plus que suspect. La compensation proposée n'améliorerait pas la circulation des gros véhicules sauf réalisation onéreuse de gros travaux de fondation qui auraient un impact environnemental (paysager et sur la biodiversité notamment!) désastreux. Cela laisse à supposer que les véritables objectifs pourraient être occultés...

Ces quelques raisons objectives suffisent à justifier de votre part un **avis défavorable motivé** que nous vous demandons d'acter.

Bien cordialement,

Jacques Philbert, co-président délégué

